

## INFO FLASH - 18 décembre 2020

### LA LAÏCITÉ N'EST PAS SEULEMENT UN CONCEPT, C'EST UN PILIER DE NOTRE NATION

Le 16 Octobre, la sidération nous a tous envahis en découvrant l'atrocité de l'assassinat de notre collègue Samuel PATY.

Je rappelle ce que disait Muriel TURCHI PLP, militante du SNETAA FO, lors d'un stage **"Attention, il y a une chose, seulement, qui compte quand tu pars de chez toi le matin pour aller travailler, c'est que tu reviennes en bonne santé"**.

Se rendre au lycée, à la SEP, à la SEGPA ou à l'EREA, jusque là c'était vivre dans un monde de plus en plus difficile, certes, mais qui n'attentait pas à nos vies, du moins dans notre Académie.

La Rectrice a convoqué les organisations syndicales présentant la cellule Laïcité et explicitant le déroulement de l'hommage dès le 2 novembre. Nous savons tous comment cela s'est passé en ce lundi matin. Chaque établissement a posé ses directives. Par contre, tous ont explicitement dit que le moindre incident en lien avec une négation de la Laïcité, principe fondamental de notre société, devait être signalé. La Rectrice demandait une remontée sur la plateforme rectorale.

Le ministère à ce jour annonce 273 incidents signalés. C'est déjà beaucoup ! Mais combien en réalité ? Tous les incidents n'ont pas été remontés par les proviseurs toujours persuadés qu'ils seraient tenus pour responsable par leur hiérarchie. Hélas l'Education Nationale ne semble ni en mesure de protéger ses enseignants, ni de promouvoir et faire connaître les principes fondamentaux contenus dans l'article premier de la Constitution de la République.

La situation est grave ! Aussi n'hésitez pas à faire remonter au SNETAA tous les incidents en lien avec le respect de la Laïcité. Ne laissons pas passer, il en va de l'avenir à terme de la Nation !

**Bénédicte MOULIN, Secrétaire Académique**

### HISTOIRE DU MAINTIEN DE L'HOMMAGE À SAMUEL PATY DANS MON ÉTABLISSEMENT

Les vacances de Toussaint 2020 ont pris une tournure bien particulière... L'acte de barbarie dont a été victime notre collègue, nous montre à quel point notre rôle d'éducateur, plus aujourd'hui qu'hier est essentiel ! Nous sommes tous concernés ! Tous sauf... peut être notre ministre qui la veille de la reprise décide de revenir sur l'organisation initialement préparée !

Parce qu'il n'était pas possible de recommencer, faisant fi de la laïcité, protectrice des valeurs républicaines en ces temps tourmentés, j'ai vécu ce revirement comme une atteinte personnelle, une remise en question médiatisée et assumée du métier d'Enseignant.

Enseignante de Lettres histoire au Lycée professionnel Pierre- André CHABANNE à Chasseneuil sous Bonniere, comme tout un chacun, j'ai attendu la prise de position de mon chef d'établissement... qui a décidé de ne pas remettre en question la première organisation prévue : 2 heures de concertation pour les enseignants puis prise en charge des classes en binômes.

Lundi 2 Novembre, c'est donc dans une atmosphère lourde et pesante que nous avons repris, beaucoup de questions à l'esprit, des craintes... Pendant deux heures, nous avons d'abord échangé nos inquiétudes dans une émotion étrangement palpable... Puis pour quelques uns d'entre nous avant d'accueillir nos classes, parce que besoin de se rassurer pour certains, ou parce que l'exercice était nouveau pour d'autres, l'envie d'adopter une démarche commune pour ouvrir le dialogue avec nos élèves. Les collègues de toutes les disciplines se sont impliqués. Chaque équipe a fait de son mieux avec son ressenti, ses convictions et la distance nécessaire pour réussir cet exercice ô combien complexe et inimaginable... Nous avons pu échanger avec des jeunes qui se questionnent et d'autres pas... Des jeunes qui se sentent concernés, d'autres pas...

Nous avons bien conscience qu'il s'agit d'un investissement de longue haleine, dans lequel nous avons un vrai rôle à jouer, et que ce temps est loin d'être suffisant pour faire basculer les croyances hasardeuses... Néanmoins, il a eu le mérite d'être maintenu, dans mon établissement, n'en déplaise à monsieur le Ministre !

**Christelle BRUNEAU, correspondante SNETAA, P-A Chabanne, Chasseneuil/Bonniere**

## REAFFIRMER MAINTENANT LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA LAÏCITE

Au pays de la Déclaration des Droits de l'Homme, l'assassinat le 16 octobre 2020 du professeur d'Histoire-Géographie Samuel Paty, égorgé puis décapité devant son collègue, parce qu'il accomplissait son devoir d'Enseignant, faisant découvrir aux élèves ce qu'est la liberté d'expression, et la tuerie du 29 octobre à Notre-Dame de Nice, ont plongé le pays dans la colère et la souffrance.

Ces actes odieux viennent nous rappeler les enjeux auxquels notre pays se trouve de nouveau confronté. Ils doivent nous interpeler, car ce sont les principes fondamentaux de la République Française énoncés dans sa devise "Liberté, Egalité, Fraternité" qui sont aujourd'hui remis en question par des courants qui font le lit des fondamentalistes les plus obscurantistes.

La violence contre la liberté d'expression et contre les principes de la République ne peut plus durer. Il est temps de combler les brèches qui ont été ouvertes dans la laïcité depuis près de quatre décennies, par des gouvernements refusant de voir les dérives, indifférents, voire complaisants, influencés par les orientations communautaristes et concordataires. Il est temps d'arrêter la lente érosion de nos principes, sous les coups des jurisprudences accumulées par le Conseil d'État, contre la lettre et l'esprit de la Loi de 1905.

Un sondage récent réalisé par l'IFOP pour le Comité Laïcité République sur la Laïcité, révèle qu'un nombre important de jeunes donnent la priorité à la religion plutôt qu'aux principes fondamentaux de la République. Ils rejoignent ainsi les cléricatismes de tous bords c'est à dire ceux qui veulent assujettir l'ensemble de la société aux règles particulières de groupe religieux quels qu'ils soient - intégrismes, communautarismes, sectarismes de toutes formes -, pour essayer d'imposer leurs propres règles ou conceptions à la société et placer leurs propres lois au-dessus de celle de la République.

Pour nous, au SNETAA FO il est temps de réaffirmer que la seule loi qui prévaut en France est la loi républicaine, votée par la représentation nationale, expression de la souveraineté du peuple. Il nous appartient aussi de rappeler que la Laïcité est mentionnée à l'article premier de la Constitution, qu'elle correspond à la liberté absolue de conscience, à la tolérance mutuelle et au respect des autres. La laïcité n'est pas une idéologie mais un principe, permettant à des hommes différents de vivre ensemble dans une même société tout en respectant les choix des uns et des autres. Croire, ne pas croire ou changer de croyance est une liberté fondamentale pour chacun de nous.

Le syndicalisme que nous pratiquons "défend la laïcité qu'il faut considérer dans chacun de ses deux aspects, la sphère privée (la sphère personnelle où chacun est libre de ses attaches, de ses croyances, de sa foi, de ses convictions philosophiques, de ses particularismes) et la sphère publique (la sphère citoyenne, celle où le citoyen évolue socialement, économiquement, politiquement, juridiquement). Il ne s'agit pas seulement de soustraire le service public aux influences religieuses, philosophiques, ou politiques, aux groupes de pression économiques, mais d'affirmer la laïcité comme seule garante de la diversité des croyances, de l'égalité des croyants et des non croyants, des agnostiques et des athées, de la liberté de conscience. Il s'agit de donner à chacun les moyens qui permettront de se déterminer dans ses choix individuels et collectifs, notamment pour sa libération et son émancipation. Le SNETAA FO s'oppose à toute insidieuse subordination cléricale et/ou patronale et/ou politique." C'est déjà ce qu'affirmait le SNETAA dans son congrès de Bussang, en mai 2010 dans sa motion "pour un nouveau pacte fédéral".

Aujourd'hui, il nous appartient concrètement de donner des armes à nos collègues souvent démunis face aux contestations de certains élèves au nom de croyances religieuses ou politiques, et aux collègues souvent démunis pour réagir au port de signes religieux ostentatoires, notamment en les aidant à faire appliquer la Loi de 2004 contre le port de signes religieux à l'École, les former à réagir aux contestations de l'histoire, de l'origine de la vie, des Sciences Physiques et de la Nature, de la théorie de l'évolution et bien sûr faire respecter dans l'École le principe de Laïcité.

Réaffirmons maintenant les principes fondamentaux de la Laïcité : liberté absolue de conscience pour chacun, séparation des Eglises et de l'Etat, primauté de l'intérêt général et de ses applications au sein de la société.

**Yves Henri SAULNIER, ancien Secrétaire Académique**